

Assurer un développement culturel local ancré dans une vision concertée et une prise en charge partagée

- ✓ Favoriser la concertation, les approches transversales et les partenariats avec les milieux économique, social, communautaire et environnemental
- Contribuer à raffermir les liens avec le milieu de l'éducation
- Maintenir un dialogue continu avec le milieu et s'informer de ses besoins, de ses attentes et de ses intérêts.
- Maintenir et consolider la collaboration avec les instances culturelles locales, régionales et nationales.
- Encourager le milieu des affaires à établir des partenariats avec les artistes et les organismes du milieu.

Favoriser le développement de pratiques collaboratives entre les différents services municipaux et les commissions municipales et comités consultatifs

- Élaborer des mécanismes d'échange et d'arrimage des mandats attribués aux commissions municipales et comités consultatifs.
- Mettre en place des procédures efficientes et transversales de planification permettant de tenir compte des priorités. engagements et obligations des différents services municipaux.

Favoriser le développement des entreprises et organismes culturels

- Définir une politique de soutien clarifiant l'offre de service de la Ville aux organisations culturelles et à leurs membres.
- Soutenir les entreprises et les organismes culturels dans leurs différents défis de gestion organisationnelle.

Reconnaître l'importance des acteurs culturels dans le développement du milieu

- Valoriser le rôle de l'art dans la communauté.
- Promouvoir et partager les pratiques inspirantes et innovantes.
- Reconnaître les bénévoles, artistes, travailleuses et travailleurs et partenaires du milieu culturel.
- Reconnaître la notoriété des artistes locaux qui deviennent des forces ambassadrices à l'extérieur de Val-d'Or.



Assurer aux citoyens un accès individuel et collectif aux arts et à la culture et à ses diverses manifestations

- ✓ Favoriser une tarification accessible aux manifestations et activités culturelles et à l'offre de loisirs culturels.
- ✓ Faciliter la participation culturelle de toutes les personnes, peu importe leur condition (revenu, âge, lieu de résidence, origine, etc.).
- Permettre au plus grand nombre de personnes d'avoir accès aux ressources culturelles numériques.

Encourager l'utilisation de l'art et de la culture comme outil de cohésion et d'inclusion sociale

- ✓ Améliorer la connaissance et l'expertise de la médiation culturelle comme outil de réponse aux besoins des individus et de la collectivité.
- Renforcer la mission éducative de la bibliothèque municipale comme lieu d'apprentissage tout au long de la vie.
- ✓ Faire de la bibliothèque un espace citoyen vivant et inclusif et un point d'accès à la culture.
- ✓ Encourager les initiatives culturelles fondées sur la rencontre et le dialogue.
- Favoriser les initiatives visant l'inclusion sociale des groupes marginalisés ou à risque d'exclusion.
- Valoriser l'approche de la médiation culturelle dans les secteurs institutionnels et communautaires.
- ✓ Favoriser la participation citoyenne dans les projets de développement culturel.

Favoriser le développement de publics en soutenant les initiatives d'éveil et d'éducation aux arts

- Encourager la mise en place d'initiatives d'éveil aux arts destinées aux enfants.
- Favoriser le contact avec les arts dans le parcours éducatif des jeunes.
- Soutenir les initiatives qui permettent d'atteindre de nouveaux publics et qui favorisent les rassemblements citoyens.



Favoriser le dynamisme culturel local

- Contribuer à la stimulation des disciplines émergentes ou dévitalisées.
- Favoriser la consolidation des créneaux culturels forts.
- Offrir des occasions de pratique inclusives des différents talents.
- Stimuler les rencontres entre artistes et encourager l'innovation et l'exploration.

Soutenir la création artistique

- ✓ Favoriser l'aménagement et encourager la diversification et l'accessibilité des lieux de création.
- ✓ Favoriser le développement de la pratique artistique et de la relève.
- Encourager la mise en place de conditions favorables à la rétention et à la professionnalisation des artistes.
- ✓ Faire connaître les programmes de financement et de formation aux artistes.

Promouvoir le loisir culturel

- Proposer une programmation municipale en loisirs culturels variée et complémentaire à l'offre disponible sur le territoire.
- Soutenir les organisations culturelles en proposant des cours ou des activités afin d'assurer une offre variée et innovante.
- Offrir des occasions de diffusion aux artistes en début de carrière.



Contribuer au développement des lieux de diffusion et favoriser le maintien de la qualité des équipements

- ✓ Encourager la diversification des lieux de diffusion en soutenant une programmation variée adaptée.
- Consolider les équipements des espaces de diffusion sous la gestion du Service culturel.
- Permettre l'utilisation spontanée des lieux publics par des aménagements qui favorisent les manifestations culturelles citovennes. notamment en milieu rural.

S'assurer que l'offre culturelle soit diversifiée, de qualité et actualisée

- Encourager l'émergence de nouvelles disciplines artistiques et l'actualisation des pratiques.
- Proposer une offre culturelle qui correspond aux intérêts de la population et qui permet les découvertes.

Promouvoir et mettre en valeur l'offre culturelle valdorienne

- ✓ Affirmer Val-d'Or comme destination touristique culturelle.
- Élaborer des stratégies de promotion et de diffusion pour faciliter la connaissance de l'offre culturelle auprès des publics locaux, régionaux et d'ailleurs.
- Améliorer la promotion des activités, des événements et des projets du milieu culturel afin de consolider les pratiques actuelles.



Développer le plein potentiel du patrimoine culturel

- ✓ Élaborer une vision commune et englobante du patrimoine et de ses composantes (biens patrimoniaux, patrimoine immatériel et paysages culturels patrimoniaux).
- ✔ Définir, recenser et cibler les éléments patrimoniaux importants et faisant consensus.
- ✓ Mettre en œuvre des stratégies innovantes pour diffuser les composantes de notre patrimoine et susciter l'intérêt de la population et des touristes.
- ✓ Développer de nouvelles stratégies visant à protéger et à mettre en valeur le patrimoine culturel.

Participer à la planification d'un aménagement urbain favorisant le développement culturel et la mise en valeur du patrimoine architectural

- ✔ Promouvoir la conception d'aménagements urbains favorisant la participation citovenne et les rassemblements culturels spontanés. notamment en milieu rural, et y contribuer.
- ✔ Protéger le patrimoine bâti de Val-d'Or en contribuant à faire connaître ses caractéristiques physiques et identitaires.

Adopter une approche d'équité, de diversité et d'inclusion

- ✓ Favoriser l'expression de la diversité en tant que composante de l'identité valdorienne.
- ✔ Reconnaître l'apport particulier des Premières Nations dans le développement de l'identité valdorienne.
- Promouvoir l'interculturalisme en soutenant les regroupements et les activités culturelles célébrant la diversité et la cohabitation.
- ✓ Mettre en valeur l'apport de toutes les diversités dans l'identité valdorienne.





Val-d'Or



